L'actualité du MILITANT des industries chimiques

LE MILITANT | n° 476 | 26 septembre 2024 |

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Compte-rendu CEF **p.2** / Sa libération dépendra de notre détermination dans le combat ! Un seul mot d'ordre : libérez Georges Abdallah ! **p.3** / Tract : « 1er octobre : Pont-de-Claix sera l'épicentre de la lutte pour les travailleurs ! » **p.4**

l'agenda

CEF
29 octobre 2024

Réunions fédérales à venir

- 27/09 **Répartition pharma : CPG**
- 30/09 **Syndicats Aquitaine : AG**
- 02/10 **Chimie : CMPPNI**
- 02/10 **Répartition pharma : CPNEFP**
- 02/10 **LBM :GTP Classifications**
- 02/10 **Caoutchouc : CPPNI**
- 03/10 **Industrie pharma : CPNEIS**
- 07/10 **Réunion des syndicats FNIC région aquitaine**
- 07/10 **Officines : CPNEFP**
- 08/10 **Pétrole : OPMQC**
- 09/10 **Caoutchouc : CPPNI**
- 10/10 **Industrie Pharma : CPPNI**
- 16/10 **Caoutchouc : CPPNI**
- 16/10 **LBM : GTP Classifications**
- 17/10 **Industrie pharma : Jury CQP**
- 17/10 **Plasturgie : CMPPNI**
- 18/10 **Syndicats Midi-pyrennées : AG**

Droits et libertés

Harcèlement moral :

Par un arrêt rendu le 10 juillet 2024, la Cour de cassation apporte de nouvelles précisions concernant les cas où un syndicat est habilité à agir aux côtés d'un salarié détenteur d'un mandat représentatif ou syndical ayant subi un harcèlement moral.
La Cour de cassation rappelle les dispositions de l'article L2132-3 du Code du travail et en tire « *qu'un syndicat, lorsque les éléments invoqués par un salarié titulaire d'un mandat syndical ou représentatif, laissant supposer un harcèlement moral, sont en lien avec l'exercice des fonctions syndicales ou représentatives de ce salarié, est recevable à agir en réparation du préjudice porté à l'intérêt collectif de la profession* ».

Autrement dit, **un syndicat est habilité à agir au nom de l'intérêt collectif de la profession, à condition toutefois que les faits de harcèlement allégués par le salarié soient en lien avec l'exercice de ses fonctions syndicales ou représentatives.** ■

Orga et vie syndicale

Cotisation 2023 : la clôture approche

À quelques semaines de la clôture de l'exercice Cogétise, nous constatons toujours un retard important concernant le reversement des cotisations 2023 par les syndicats.

Les derniers chiffres, au 30 septembre, font apparaître que nous avons encore 62 syndicats d'entreprises en rien payé.
Cette situation n'est plus tenable. Faut-il rappeler que la première des obligations pour se revendiquer CGT est d'être à jour de ses cotisations ?

La Fédération invite donc les syndicats concernés à régulariser la situation en urgence.

Rappelons également que l'envoi des timbres 2025 se fera uniquement pour les syndicats à jour de la cotisation de 2023.

Les chiffres

606,1 milliards de dollars de dividendes ont été versés aux actionnaires dans le monde au deuxième trimestre, en hausse de 5,8 % par rapport à la même période, en 2023.
Les sommes reversées aux actionnaires des entreprises européennes ont atteint 204,6 milliards de dollars, du jamais vu sur un trismestre pour le Vieux Continent.

58,6 milliards de dollars, c'est le reversement de dividendes en France (54,3 milliards d'euros), en hausse de 6,8 % au deuxième trimestre, ce qui place la France, une fois encore, en tête des contributeurs européens.

L'actualité du MILITANT des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)
FNIC CGT Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 84 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr**
Directeur de publication : **Serge ALLEGRE**
Bimensuel — 1,06 euro
ISSN : 1762- 4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566
Imprimé par nos soins

Actualité fédérale

COMPTE-RENDU DU CEF DES 23 ET 24 SEPTEMBRE 2024

Orga et renforcement

La commission exécutive de la Fédération (CEF) s'est ouverte le 23 septembre avec le rapport d'organisation, qui fait état, pour la troisième année consécutive, d'une augmentation des syndiqués de la FNIC-CGT.

La CEF a débattu de plusieurs questions sur la syndicalisation, comme par exemple, le problème de la continuité syndicale, car le nombre de syndiqués retraités est en baisse constante.
Une longue discussion a également eu lieu sur la cotisation statutaire de 1 %, qui n'est pas respectée dans beaucoup de syndicats, mettant en danger l'indépendance politique indispensable à nos structures syndicales de lutte de classe.

N'oublions pas de faire de la syndicalisation de nos collègues de travail une des tâches prioritaires dans nos syndicats.

Présentation du réalisé 2023

C'est lors de cette CEF de septembre que nous avons approuvé à l'unanimité les résultats des comptes 2023 de la Fédération, après avoir entendu l'approbation de la CFC ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes et décidé d'affecter les excédents 2023 aux réserves de la Fédération.

Rapport d'actualité

Le rapport d'actualité a nourri un débat intense, abordant de nombreuses questions touchant le mouvement ouvrier. **De nombreuses interventions des Camarades de la CEF ont insisté sur l'importance d'être plus que jamais présents au quotidien auprès des travailleurs.**
Il faut absolument mener la propagande syndicale et élever la conscience politique des travailleurs pour contrer les attaques patronales.

Luttes

L'ensemble de la CEF réaffirme l'action du 1er octobre à Vencorex avec le mot d'ordre : « La plateforme de Pont-de-Claix doit être l'épicentre de la grève. »

Cependant, la stratégie de lutte mise en place pour le 1er octobre, à savoir une nouvelle journée d'appel sans autre perspective, a de nouveau été débattue. Les Camarades ont fait remonter qu'à la base, il est de plus en plus difficile de mobiliser les Camarades dans les usines car ce mode d'action ne débouche que sur des défaites.

Formations syndicales

Les débats ont également réaffirmé l'importance cruciale de la formation pour armer les syndicats dans la lutte et élever les consciences de classe à la hauteur des enjeux.

Le calendrier fédéral 2025 a été validé par la CEF, avec notamment :

- le colloque du Caoutchouc prévu du 1er au 4 avril,
- la prochaine AG de la FNIC-CGT fixée au 9 septembre 2025.

En conclusion, un point sur les formations syndicales de la FNIC-CGT a été fait lors de cette CEF, faisant état de nombreux cycles en régions (Aquitaine, Champagne, etc.) et d'autres à la Fédération. Bien que le nombre de formations réalisées par la FNIC soit en augmentation, il faut continuer à les développer.

SA LIBÉRATION DÉPENDRA DE NOTRE DÉTERMINATION DANS LE COMBAT !

UN SEUL MOT D'ORDRE :

LIBÉREZ GEORGES ABDALLAH !

Le 7 octobre prochain aura lieu l'audience de la demande de libération de Georges Abdallah, le plus ancien prisonnier d'Europe, détenu en France à Lannemezan. Ce sera la dixième demande de libération du militant communiste arabe, emprisonné depuis 40 ans dans les prisons françaises !

Georges Ibrahim Abdallah commence son engagement politique dans les rangs du Parti national social syrien (PNSS), pour rejoindre ensuite la résistance palestinienne en adhérant au Front populaire pour la Libération de la Palestine (FPLP). Il est blessé lors de la résistance à l'invasion sioniste du Sud Liban en 1978. Face à la barbarie sioniste et impérialiste des États-Unis, plusieurs organisations de combattants libanais et arabes décident de mener la lutte de résistance en frappant les intérêts impérialistes et sionistes dans le monde entier. C'est le cas des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), entrées en action en Europe.

Parmi les principales opérations attribuées aux FARL en France figurent l'exécution, le 18 janvier 1982, du colonel Charles Ray, attaché militaire à l'ambassade des États-Unis et l'exécution, le 3 avril 1982, de Yakov Barsimantov, responsable du Mossad et secrétaire en second à l'ambassade israélienne à Paris.

Les autorités françaises arrêtent Georges Abdallah le 24 octobre 1984 à Lyon. Son incarcération est motivée par la détention de vrais-faux papiers d'identité : un passeport délivré légalement par les autorités algériennes.

L'État français s'engage alors auprès du gouvernement algérien à le libérer rapidement. Cependant, pour des raisons de vengeance d'État et de répression politique, Georges est resté emprisonné malgré 9 demandes de libération, dont certaines avaient abouti à une décision favorable, mais ont été bloquées, notamment par un certain Manuel Valls, par exemple.

Sa peine de sûreté s'est terminée en 1999, car en France, la perpétuité équivaut à 30 ans de prison… Mais la justice, aux ordres de l'impérialisme (français et américain), n'a pas seulement décidé de mettre notre Camarade en prison mais dans une chambre de la mort !

Sa libération doit devenir une cause portée par les masses ouvrières ! C'est par notre engagement, notre détermination et par nos luttes, en revendiquant sans relâche sa libération, que nous pourrons offrir à notre Camarade l'espoir de respirer à nouveau l'air libre !

LE 7 OCTOBRE, IL COMPARAÎTRA À NOUVEAU DEVANT LES JUGES. MOBILISONS-NOUS POUR SA LIBÉRATION ! SOLIDARITÉ AVEC LE CAMARADE, NOUS SOMMES TOUS GEORGES ABDALLAH !

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) .). PÉTROLE (1388) . CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

1ER OCTOBRE

PONT DE CLAIX
sera l'épicentre de la lutte pour les travailleurs !

Il ne se passe pas une semaine sans qu'une annonce de fermeture ou de liquidation judiciaire ne soit faite. C'est une véritable boucherie féroce contre l'emploi et nos industries, menée par le patronat contre les travailleurs !

La bourgeoisie, suivie par les gouvernements larbins, complices et aventuristes, ne connaît aucune limite. Elle mène, depuis des décennies, une politique qui conduit aux délocalisations, à la fermeture d'entreprises, à la suppression de milliers d'emplois et à la généralisation du chômage et de la précarité.

Notre dignité, nous ne l'obtiendrons définitivement qu'en arrachant la production des mains de la classe capitaliste, qui prouve sans cesse son incapacité à assumer un quelconque rôle économique et social, sinon celui d'exploiteur. Rappelons-nous que les éventuelles reprises des sites menacés et les éventuelles sauvegardes d'emplois que l'on pourrait arracher par la lutte n'auront malheureusement aucune garantie véritable sur le long terme.
Tant que subsiste cette classe au pouvoir, les emplois seront toujours soumis aux exigences sauvages de la recherche de profit et à la préservation des intérêts de court terme de nos ennemis de classe.

La toile de fond de cette réalité violente pour notre classe nous prouve que le capitalisme a fait son temps. Mais il ne tombera pas de lui-même comme un fruit mûr. Nous devrons le confronter par une levée en masse des travailleurs qui mettront en péril ses capitaux et son pouvoir sur les entreprises pour l'abattre, et enfin imposer une société nouvelle basée sur le travail, la dignité et la paix.

Les secteurs comme celui de la Chimie, entre autres, doivent faire l'objet d'une expropriation des actionnaires, avec socialisation des moyens de production et un contrôle ouvrier sur la production. Ce ne sera qu'en renversant le système capitaliste que nous trouverons enfin la sécurité et la dignité de l'emploi, hors de toute logique de rentabilité, et que nous pourrons jouir pleinement des richesses que nous produisons.

EXIGEONS UN DROIT AU TRAVAIL ET DU TRAVAIL AVEC DES DROITS !

Pour cela, il nous faut nous préparer à répondre à la guerre de classe que les patrons nous mènent !

LE 1er OCTOBRE 2024, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

MONTRONS UNE COLÈRE D'AMPLEUR CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES, LES FERMETURES DE SITES OU LES CESSIONS D'USINES !
CONTRE LES PLANS D'ÉCONOMIES ET LA DÉSINDUSTRIALISATION !
POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !
Faisons converger nationalement nos luttes et rassemblons-nous devant la Plate-forme chimique de Pont de Claix*, où l'entreprise Vencorex vient d'être placée en redressement judiciaire, un massacre à effet domino catastrophique pour nos industries et nos emplois.
Rond-point de l'avenue du Maquis de L'Oisans (anciennes papeteries), 38800, Le Pont-de-Claix.